

PRIX DES CARBURANTS

Ce qui va changer

Les carburants essence sans plomb et le gaz propane liquéfié (GPL) connaîtront une baisse sensible de leurs prix, contrairement aux autres produits, en l'occurrence le gasoil, le super et le normal qui subiront quant à eux une hausse avoisinant les 10%.

Ce rebondissement inattendu des prix du carburant fait suite à une décision prise par le ministre de l'Energie et approuvée lors de la dernière réunion du Conseil de gouvernement. Il s'agit en définitive d'une mesure approuvée sous forme de décret exécutif portant fixation des marges de distribution et des prix des produits pétroliers.

Selon une source proche du ministère de l'Energie, les ajustements introduits ont été adoptés dans le but "d'améliorer la qualité du service de distribution des carburants et GPL, pour capter les nouveaux investisseurs et permettre aux opérateurs de mettre à niveau leurs infrastructures pour se conformer aux normes".

La même source indique que l'augmentation d'un dinar du prix du gasoil décidée dans le cadre de la loi de Finances 2005 "n'a rien à voir avec la marge attribuée aux intervenants

dans les circuits de la production et de la distribution". Il s'agit d'une augmentation d'ordre purement fiscal revendiquée par le premier argentier du pays pour le compte du budget de l'Etat.

Cela dit, si l'entreprise Naftal n'a pas encore porté à l'attention des consommateurs les nouveaux prix des carburants, il n'en demeure, selon une source proche de cette dernière, que les augmentations pour le gasoil, le super ou encore le normal, varieront entre 1,17 DA (gasoil), 2,25 DA (super) et 2,15 DA (normal).

Quant à la baisse des prix de l'essence sans plomb et du GPL carburant, notre source nous dira que leurs nouveaux prix seront respectivement de 15,35 DA pour le premier et de 4,75 DA pour le second, soit une baisse de 7,9 pour le sans plomb et de 2,45 pour le GPL carburant.

Or, il s'avère que les carburants touchés par la baisse des prix sont peu disponibles sur le marché.

En effet, peu de stations-service commercialisent l'essence sans plomb et le GPL carburant.

Mieux encore, pour ce dernier, seule la raffinerie de Skikda le produit, ce qui

est obligé la direction générale de Naftal d'engager de lourds investissements pour le règlement de ce problème, en entamant des travaux pour la réalisation des bacs de stockage.

La même problématique est soulevée pour le cas du GPL, où sa commercialisation est assurée par peu de stations-service.

"C'est dans la perspective d'encourager sa distribution et sa commercialisation, que les pouvoirs publics ont décidé la révision de ces produits en les défiscalisant, tout en maintenant une marge de bénéfice conséquente", explique-t-on.

Pour rappel, l'entreprise Naftal créée par le décret n° 80/101 du 06 avril 1981 est chargée de l'industrie, du raffinage et de la distribution des produits pétroliers sous le sigle Naftal. Elle commercialise cinq types de carburants "terre" pour les moteurs essence et diesel (essence normale, essence super, essence super sans plomb, gasoil/carburant).

Selon un responsable de cette entreprise, le nouveau plan de développement vise plusieurs objectifs : "La poursuite de la mission de distribution des produits pétroliers, l'amélioration

de leur qualité de service, la modernisation et la réhabilitation de leurs infrastructures de stockage, la mise en conformité de leurs installations avec les normes de protection de l'environnement et de sécurité industrielle, la modernisation et l'extension de leur réseau de stations-service, l'augmentation de leurs capacités de transport par pipe et la promotion de ses produits propres : GPL et essence sans plomb.

A noter également que pour l'exercice 2004, la branche commercialisation prévoit de commercialiser 7 millions de tonnes de carburants, 100 000 tonnes de lubrifiants, 347 000 tonnes de bitumes et 350 000 unités de pneumatiques.

Ceci étant, il est signalé que cette refonte des prix du carburant décidée par les pouvoirs publics sous prétexte, "d'attirer l'investissement" cache bien une idée bien précise : celle de préparer tant l'opinion publique, particulièrement le monde du travail et syndical sur la libération prochaine du secteur des hydrocarbures en Algérie; autrement dit, la promulgation d'une nouvelle loi sur les hydrocarbures.

Abder Bettache

M. ABDELMALEK SELLAL L'A ANNONCÉ HIER

"4,2 milliards de dollars pour l'hydraulique"

Invité hier à l'émission "questions de l'heure" diffusée à 13h00 sur la Chaîne III, Abdelmalek Sellal, ministre des Ressources en eau a abordé hier la situation de son secteur. Interrogé sur les questions sensibles de la distribution de l'eau et la mobilisation de la tarification et du dessalement d'eau de mer, le premier responsable du secteur a déclaré que 4,2 milliards de dollars seront consacrés

à des programmes réservés essentiellement au transfert qui nécessite des investissements importants. Abdelmalek Sellal, évoquant la distribution de l'eau dans la capitale, dira qu'elle doit être améliorée vu sa situation "anarchique".

Le ministre a précisé à ce propos que les fuites d'eau sont estimées de 30 à 40 % dans la capitale, même si ce taux concerne aussi bien les fuites que les branchements illicites. Il s'agit, selon le ministre,

avec un nouveau système de distribution dans les grandes villes, d'arriver à un rythme de h24 notamment Alger, Oran, Constantine et Annaba.

Elles devront également être prises en charge par d'importants gestion-

naires étrangers ; pour ce qui est de la capitale, Abdelmalek Sellal a rappelé que l'Algérienne des eaux et l'Office national de l'assainissement finalisent les négociations avec l'entreprise française Suez, qui prendra en charge la gestion de la distribution de l'eau dans le grand Alger, durant cinq années.

Après cette date sera lancé, explique le ministre, un avis d'appel d'offres international.

M. Abdelmalek Sellal soulignera en outre les difficultés rencontrées à l'ouest du pays notamment dans les régions de Tlemcen et de Ain-Témouchent "ceci, bien que la situation s'améliore", rassure le ministre des Ressources en eau.

Il s'agira de la dépollution de Boughrara aux frontières algéro-marocaine et du lancement du système MAO qui alimentera les principales villes de l'Ouest. Oran devrait bénéficier au même titre que la capitale d'un système de sécurisation, concernant la distribution de l'eau potable.

Le dessalement d'eau de mer devrait entrer, en outre en production à partir des mois d'août et septembre prochains. Enfin, le but visé

par les projets initiés par le ministère sur le territoire national est de pérenniser la précieuse ressource sur les 25 prochaines années, a noté le premier responsable du secteur.

F. Z. B.

REHABILITANT LA FONCTION
AUDIT INTERNESonatrach fait appel
à l'expertise étrangère

Le groupe Sonatrach pense à faire appel à un cabinet international pour l'assister à organiser la fonction audit interne en termes de systèmes, normes, méthodologies, échanges d'expérience et formation des auditeurs. Une réflexion engagée, selon le directeur central audit du groupe Sonatrach, M. Hocine Chekired, qui s'exprimait hier à l'hôtel Hilton en marge des travaux d'une journée d'étude sur la thématique de l'audit interne dans le secteur pétrolier. Une rencontre organisée avec le concours de la société d'audit, d'expertise comptable et de conseil BS Consulting, du cabinet international d'audit KPMG et de l'Association des auditeurs et consultants internes algériens (AACIA), et qui a permis la présentation des mécanismes et types d'organisation liés à la fonction d'audit interne ainsi que les outils pour y parvenir, compte tenu, notamment, des spécificités du secteur pétrolier.

En fait, Sonatrach œuvre depuis 2002, dans le cadre de sa nouvelle organisation, à réhabiliter, "avec des progrès significatifs", la fonction de l'audit interne au niveau de toutes ses activités et dans tous les domaines de gestion, aussi bien de la société mère que des filiales externes. En effet, Sonatrach, qui veut "s'inscrire dans un processus de démarche qualité totale", a réhabilité cette fonction, en consacrant son autonomie et son indépendance. Et ce, en élargissant son champ d'intervention par l'intégration de nouveaux volets à l'instar de l'audit qualité, dans la perspective de réaliser les objectifs stratégiques fixés à l'entreprise, d'une manière efficiente. Mais aussi en favorisant la formation d'un effectif de plus de 500 auditeurs internes au niveau de l'ensemble du groupe. Cela dans l'objectif de se sécuriser dans la prise de décision et l'administration et gestion des risques, en mettant en place "les instruments et les mécanismes de contrôle adéquats permettant une meilleure adaptation aux mutations économiques mondiales".

Ce qui ne signifie pas, selon M. Chekired, que cette fonction n'ait pas existé de par le passé mais "elle n'avait pas beaucoup d'importance et on n'y pensait pas". Une explication proche de celle, exprimée en ouverture de cette journée d'étude, du ministre de l'Energie et des Mines, M. Chakib Khelil, qui avait indiqué que "la quasi-totalité des entreprises publiques dans les pays en développement et émergents ont évolué dans des contextes caractérisés par des protections douanières, l'octroi de marchés, des facilités d'accès aux crédits auprès des banques publiques, de garanties étatiques, de subventions de l'Etat". Mais, selon lui, "dès lors que les performances de ces entreprises ont été confrontées aux normes universelles de fonctionnement, elles se sont, d'une manière générale, révélées en deçà des attentes économiques et sociales qui ont prévalu à leur création". Cela étant, il reste à Sonatrach à assurer une meilleure généralisation de cette fonction, selon le président de l'AACIA, M. Noureddine Khatal, hôte de cette rencontre et qui a présenté un bilan critique de l'état des lieux en matière d'audit interne en Algérie.

Chérif Bennaceur

TRAVAUX PUBLICS

Ghoul prône la labellisation
des ouvrages d'art

Le ministre des Travaux publics, Amar Ghoul, a indiqué hier en marge de la journée d'étude sur "les nouvelles techniques de conception, réalisation et réparation des ouvrages d'art" organisée par son département à l'hôtel Moufflon d'Or à Alger, que "des cycles de formations spécialisés sur les techniques de réalisation des ouvrages d'art seront organisés à partir du second semestre de l'année en cours".

A ce propos, Amar Ghoul précisera qu'"une centaine d'ingénieurs, d'architectes et autres responsables de bureaux d'études bénéficieront de ces programmes de formations". L'objectif consiste à inciter les différents acteurs intervenant dans le domaine de la réalisation des ouvrages d'art "à innover et à prendre des initiatives en termes de conception des ouvrages en leur donnant un cachet spécifique". "Outre sa vocation urbaine, un ouvrage d'art doit avoir une vocation socio-économique, culturelle, historique et même écologique", a insisté Amar Ghoul en appelant au passage à "la labellisation

de ces réalisations". Il convient de noter que l'Algérie compte actuellement environ 4000 ouvrages d'art.

En 1999, 45 en ont été réalisés. Ce nombre a presque doublé en 2004 puisque 80 ouvrages d'art ont été construits durant l'année écoulée. Un patrimoine auquel "il faut donner toute l'importance qu'il mérite". C'est dans cette optique que le département des travaux publics a engagé une stratégie de préservation et de développement de ces infrastructures. Celle-ci comprend trois volets essentiels, à savoir le rattrapage des retards en termes de construction, la mise à niveau des opérations d'étude de conception de réalisation et de réhabilitation et enfin le développement qualitatif des ouvrages d'art. Cette politique exige, selon le ministre des Travaux publics, l'utilisation de nouvelles techniques qui permettent de réduire les délais de réalisation, de maîtriser les coûts et les budgets et enfin d'améliorer la qualité des ouvrages d'art.

Lotfi Médard

